
Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse de dons patriotiques en argenterie des églises des administrateurs du district de Vire, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse de dons patriotiques en argenterie des églises des administrateurs du district de Vire, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 330;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32298_t1_0330_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

faits de la Révolution. Ce discours qui a ému tous les cœurs a été couvert d'applaudissements; on a répété l'hymne chéri des Marseillais; immédiatement après ces chants d'allégresse, on est revenu à l'arbre de la liberté, et une danse circulaire et prolongée autour de cet arbre adoré, a laissé le temps de dresser des tables et de servir un banquet républicain où s'est réuni à trois heures, un nombre d'environ 500 patriotes. Il a été suivi de chansons patriotiques et de ces cris mille fois répétés, de *Vive la Liberté, Vive l'Égalité*, la Sainte Montagne, la Convention sauveur du peuple et de la Patrie, le tout prononcé avec cette énergie et cet enthousiasme qui n'animent que les vrais républicains, enfin on s'est rallié encore une fois autour de l'arbre de la liberté; pour revenir ensuite au temple de la Raison. On l'a trouvé entièrement débarrassé des tables et très artistiquement illuminé, ce temple offroit alors une salle de bal, où tous les âges ont figuré. Cette fête qui n'a été troublée par aucun désordre, s'est prolongée jusques au lendemain, et la commune après en avoir réglé et arrêté les frais a remarqué avec satisfaction que la totalité pouvoit en être acquitée par le seul produit des sacrifices volontaires de tous les citoyens, sans être obligés d'avoir recours aux fonds que pouvoit procurer les différents objets qui sont à sa disposition et qu'elle a cru devoir réserver pour l'acquittement des dépenses concernant la chose publique.

20

Les administrateurs du district de Vire annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 36 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie, et que précédemment ils en ont envoyé à la Monnoie 471 marcs 3 onces, provenant des églises de leur district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

21

Les officiers municipaux de la commune de Charmont invitent la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix, et annoncent qu'ils ont envoyé au district les dépouilles de leur église, 42 chemises et 31 paires de bas, pour les défenseurs de la Patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charmont, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Les officiers municipaux de la dite commune informent la Convention nationale qu'ils ont déposé à leur district, savoir : 6 marcs 3 onces et demi d'argenterie et 90 livres de cuivre, le tout provenant du dépouillement du despotisme et de leur église, servant actuellement pour lire les lois toutes les décades.

(1) P.V., XXXII, 111. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 554; J. Sablier, n° 1157.

(2) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 29.

Vous informent en outre qu'en se conformant à une de vos lois, ils ont déposé audit district pour être distribué aux défenseurs de la République, 42 chemises usagées d'hommes, presque neuves, et 31 paires de bas de laine tous neufs, et ont fait conduire audit district une de leurs cloches à leurs frais, et nous espérons avoir insertion au Bulletin, et nous invitons la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. S. et F.»

N. RICHÉ (présid.), P. LAURENT (agent nat.), J.B. LE MINEUR (membre), Jean GÉRARDIN, F.S. LE FÈVRE (membre), B. EYMAUR, C. BOURSILLIER (membre), J.B. DROLE, V. PARADIS (membre), Jean HUGNY, J.B. LECUYER (membre), LAGRUE, Jean Nicolas OUDOT, Nicolas ARNOUX, Pierre MILLOT, DUASSUER (secrét. greffier).

22

Le directoire du district de Cérilly fait part à la Convention qu'il vient de faire un nouvel envoi de 141 marcs d'argent, et que, sous quinzaine, il en aura encore autant.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Les officiers municipaux de la commune de Banize, district d'Aubusson, font part à la Convention, que cette commune a banni de son sein la mendicité, en se chargeant de nourrir ses pauvres; et qu'elle a déposé au district l'argenterie de son église, et donné, pour les défenseurs de la Patrie, 87 chemises, 4 paires de souliers, 6 paires de bas, 19 draps, et 171 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Banize, 30 niv. II. A la Conv.] (3)

« Nous nous empressons, citoyens de vous faire part de l'esprit républicain qui règne dans notre petite commune, nous pouvons vous assurer 1° qu'elle a approuvé avec les plus vifs applaudissements les mesures que vous avez prises contre tous les satellites des tyrans et les ennemis intérieurs du bien public par votre décret salutaire du 14 frimaire dernier qui établit un gouvernement provisoire et révolutionnaire qui [2 mots illisibles] à toutes leurs entreprises. Elle vous félicite sans cesse sur vos travaux et vous invite à rester à votre poste au moins jusqu'à la paix.

2° Qu'elle a célébré une fête civique en honneur de la prise de l'infâme Toulon qui a été suivie des chants guerriers et des cris souvent répétés de Vive la Montagne, Vive la Convention nationale, Vive la République une et indivisible, chacun embrassant ensuite successivement l'arbre chéri de la liberté.

3° Que depuis en tout deux mois, elle a aboli la mendicité et s'est chargée de nourrir tous ses pauvres pour poursuivre l'exécution de son arrêté pris en conséquence. Elle a établi un bureau

(1) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(2) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 25.